



PRIX DU CESER

1^{ERE} EDITION

CESER AUVERGNE-RHONE-ALPES

PRIX DU CESER

JANVIER 2022



PRIX DU CESER : EDITION SPÉCIALE CORONAVIRUS

Le prix du CESER Auvergne-Rhône-Alpes récompense des initiatives économiques, sociales ou environnementales.

Cette première édition récompensera les initiatives qui ont amélioré les conditions de vie des habitants de la région **durant la période de crise liée à la Covid-19.**

Trois différents prix sont décernés lors de la cérémonie :



Le prix du jury :

Composé notamment de conseillères et conseillers du CESER et de son Président, le jury décernera un prix après avoir auditionné des candidats en auditions.



Le prix des conseillers du CESER : Les conseillères et conseillers du CESER, représentants de la société civile organisée de notre région, voteront lors de la cérémonie pour le projet favori.



Le prix du public :

Tous les participants à la cérémonie de remise des prix voteront en direct pour leur projet coup de cœur !

Les trois prix sont des **trophées** qui valorisent symboliquement la pertinence de ces **actions innovantes.**



QUI PEUT CONCOURIR ?

Toute personne physique ou morale qui a réalisé une action solidaire et innovante sur un des territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'action a nécessairement été réalisée entre le 11 mars 2020 et le 15 octobre 2021 et répond aux critères généraux détaillés dans le règlement intérieur. Elle se situe sur un des territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes, indépendamment du lieu du siège social de la structure.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Dans un contexte de **lutte contre les impacts négatifs de la Covid-19** en région Auvergne-Rhône-Alpes, les actions candidates doivent répondre à cinq critères :

1. **Intérêt général** portant sur la nature de l'activité
2. **Efficience** : impact positif sur une population en engageant peu de moyens au regard du résultat
3. **Caractère innovant** à l'échelle régionale
4. **Caractère reproductible ou inspirant**
5. **Pérennité**

COMMENT PARTICIPER ?

Les candidatures sont à déposer sur le formulaire en ligne accessible sur le site Internet du CESER Auvergne-Rhône-Alpes dès l'ouverture officielle des candidatures.

[S'inscrire](#)



Le règlement complet du Prix est déposé chez un huissier de justice, garant d'un éventuel recours d'un candidat.

CALENDRIER 2021-2022

JUSQU'AU 15 OCTOBRE 2021

Phase de candidature

MI-OCTOBRE 2021

Phase de présélection (sur dossier)

FIN OCTOBRE 2021

Phase de sélection (auditions)

27 JANVIER 2022

Cérémonie de remise des prix du CESER

Ces dates seront confirmées par un communiqué officiel

CONTACT

Pour toute question, n'hésitez pas à écrire à
ceser@auvergnerhonealpes.fr